REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2022_62

OBJET :

FINANCES

FORMATION DES ELUS
-
DEBAT ANNUEL SUR LES ACTIONS SUIVIES FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE AU COURS DE L'ANNEE 2021.

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **31 mai 2022 –** 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le* 24 mai 2022 *dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 2 juin 2022.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de* 33 *sur lesquels il y avait* 27 *membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE, *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Pierre BARNET, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués,* Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*

Absents avec excuses :
Pascaline PATIN, Martine SCHMÜCK, *conseillères municipales déléguées,* Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Christian SEON, Catherine ZAPPA, *conseillers municipaux.*

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Chantal LACOUR

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pascaline PATIN	Véronique MOUILLER
Martine SCHMÜCK	Isabelle BERTHELOT
Michelle BOUCHET	Jacky BARRAUD
Brigitte MACAUDIERE	Chantal LACOUR
Christian SEON	Jean CLERET
Catherine ZAPPA	Jean-Marc DETOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20220531-DCM_2022_62-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/06/2022
Affichage : 02/06/2022

Ville de Riorges
Délibération du Conseil municipal du 31 mai 2022 **DCM_ 2022_62**

FINANCES

FORMATION DES ELUS – DEBAT ANNUEL SUR LES ACTIONS SUIVIES FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE AU COURS DE L'ANNEE 2021

Valérie Machon, conseillère municipale expose à l'assemblée :

Afin de garantir le bon exercice des fonctions d'élu local, la loi (art. L. 2123-12 et suivants du CGCT) a instauré un droit à la formation de 18 jours par mandat au profit de chaque élu.

La délibération du conseil municipal du 23 septembre 2020 a déterminé les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre.

Les thèmes privilégiés sont les suivants :

- les fondamentaux de l'action publique locale ;
- l'acquisition des connaissances et des compétences liées à l'exercice du mandat d'élu local ;
- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions ;
- les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole en public, conduite de réunion, gestion des conflits, informatique, bureautique…).

Le montant des dépenses est budgété à 5 000 € par an.

Le tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune doit être annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel.

…/…

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS FINANCEES PAR LA COMMUNE EXERCICE 2021 (article L. 2123-12 du CGCT)			
THEME	**HEURES DE FORMATION**	**MONTANT**	**PARTICIPANTS**
Présentation de l'appel à projets pour le Plan de relance "Transformation Numérique de l'enseignement" Webinaire AMF 42	1.00	gratuit	Nathalie Tissier-Michaud
Campagne 2021 "Service national Universel" Webinaire AMF 42	1.50	gratuit	Richard Moussé
Le Règlement européen de protection de données (RGPD) Webinaire AMF 42	1.50	gratuit	Richard Moussé
"Les Fondamentaux de l'Urbanisme" AMF 42	7.00	200 €	Jacky Barraud
Total	**11**	**200 €**	**4**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte du bilan des actions de formation des membres du conseil municipal pour l'exercice 2021.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 2 juin 2022

Le Maire,
Pour le Maire absent,
La 1ère adjointe,
Véronique MOUILLER